

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 214

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'améliorer l'équilibre des comptes publics, le Gouvernement a décidé de revaloriser les retraites de 0.3 % seulement, c'est-à-dire moins que l'inflation qui est d'environ 1.2 %.

Les retraites augmenteront donc 4 fois moins que le coût de la vie.

L'essentiel des efforts que le Gouvernement souhaite faire pour redresser les compte de la Sécurité sociale passe par ce quasi-gel des pensions de retraites.

Ajoutez à cela l'augmentation non compensée de la contribution sociale généralisée (CSG) à laquelle ont du faire face les retraités et vous comprenez que l'on pourrait croire que les retraités sont devenus les vaches à lait de la politique gouvernementale.

Une étude récente de l'Institut des Politiques Publiques sur les effets de la fiscalité du Gouvernement met en évidence que les retraités ont perdu 1 à 3 % de leur pouvoir d'achat du fait des mesures prises depuis le début du quinquennat.

C'est inacceptable et profondément injuste.

Car le Gouvernement s'attaque à des gens qui ont travaillé toute leur vie, au cours de laquelle ils ont travaillé 48 heures par semaine. Ces gens-là méritent particulièrement leur retraite et le respect de la Nation. Mais, le Gouvernement leur réduit toujours plus leurs revenus.

Alors que les prix ne cessent d'augmenter, les retraites, elles, diminuent. Il ne reste pas grand-chose du pouvoir d'achat des retraités. C'est révoltant.

C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de supprimer l'article 44 du PLFSS qui prévoit entre autre la non-indexation des pensions de retraite sur l'inflation.